

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie nationale à Rufisque.

Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE	VOIE AERIENNE		
Sénégal et autres Etats de la CEDEAO	Six mois 15.000f	Un an 31.000f	Six mois	Un an
Etranger : France, RDC R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie.	-	-	20.000f.	40.000f
Etranger : Autres Pays	-	-	23.000f	46.000f
Prix du numéro..... Année courante 600 f	Par la poste :	Majoration de 130 f par numéro	Année ant. 700f.	Par la poste
Journal légalisé 900 f	-	-	-	-

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 1.000 francs

Chaque annonce répétée... Moitié prix

(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).

Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520790630/81

S O M M A I R E**PARTIE OFFICIELLE****DECRETS****PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

2025

30 avril..... Décret n° 2025-672 mettant fin aux fonctions du Ministre, Secrétaire général du Gouvernement	629
30 avril..... Décret n° 2025-673 portant nomination du Ministre, Secrétaire général du Gouvernement	630
30 avril..... Décret n° 2025-674 portant nomination du Ministre auprès du Président de la République, chargé du Suivi du Pilotage et de l'Évaluation de l'Agenda national de Transformation « Sénégal 2050 »	630

PARTIE OFFICIELLE**DECRETS****PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

Décret n° 2025-672 du 30 avril 2025
mettant fin aux fonctions du Ministre,
Secrétaire général du Gouvernement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2024-921 du 02 avril 2024 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2024-941 du 05 avril 2024 portant nomination du Ministre, Secrétaire général du Gouvernement,

DECREE :

Article premier. - Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Ahmadou Alhaminou Mohamed LO, Ministre, Secrétaire général du Gouvernement.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République du Sénégal.

Fait à Dakar, le 30 avril 2025.

Par Le Président de la République
Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Le Premier Ministre
Ousmane SONKO

**Décret n° 2025-673 du 30 avril 2025
portant nomination du Ministre,
Secrétaire général du Gouvernement**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2024-921 du 02 avril 2024 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2024-940 du 05 avril 2024 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

VU le décret n° 2024-3326 du 02 décembre 2024 mettant fin aux fonctions de ministres et fixant la composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2025-672 du 30 avril 2025 mettant fin aux fonctions du Ministre, Secrétaire général du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier. - Monsieur Boubacar CAMARA, est nommé Ministre, Secrétaire général du Gouvernement.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République du Sénégal.

Fait à Dakar, le 30 avril 2025.

Par Le Président de la République
Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Le Premier Ministre
Ousmane SONKO

Décret n° 2025-674 du 30 avril 2025 portant nomination du Ministre auprès du Président de la République, chargé du Suivi du Pilotage et de l'Évaluation de l'Agenda national de Transformation « Sénégal 2050 »

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2007-909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Présidence de la République, modifié ;

VU le décret n° 2024-921 du 02 avril 2024 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2024-922 du 02 avril 2024 portant nomination du Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République ;

VU le décret n° 2024-923 du 02 avril 2024 portant nomination du Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République ;

VU le décret n° 2024-940 du 05 avril 2024 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

VU le décret n° 2024-3326 du 02 décembre 2024 mettant fin aux fonctions de ministres et fixant la composition du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier. - Monsieur Ahmadou Alhaminou Mohamed LO, est nommé Ministre auprès du Président de la République, chargé du Suivi du Pilotage et de l'Évaluation de l'Agenda national de Transformation « Sénégal 2050 ».

Il a rang et avantages de Ministre d'Etat.

Art. 2. - Le Premier Ministre, le Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République, le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République et le Ministre des Finances et du Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 30 avril 2025.

Le Président de la République
Bassirou Diomaye Diakhar FAYE